

PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE D'AQUEDUC DE GRAND PRÉ

Séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'aqueduc de Grand Pré tenue au Centre communautaire Jacques-Charette de Sainte-Ursule, le 20 mars 2025 à 19 h 30, sous la présidence de Monsieur Roger Michaud.

20 mars 2025

Les administrateurs suivants étaient présents et formaient quorum:

M. Roger Michaud, Maskinongé, Président
Mme Sylvie Noël, Louiseville, Vice-Présidente
Mme Josée Bellemare, Sainte-Ursule
M. Pascal Trudel, Saint-Léon-le-Grand
M. Martin Lamy, Yamachiche
M. Alain Deschênes, Saint-Justin
M. Michel Pelletier, Sainte-Angèle-de-Prémont

Étaient aussi présents :

M. Mario Paillé, Secrétaire-Trésorier
Mme Joanie Roy, CPA de la firme Mallette

Était absente :

Mme Luce Beaudin, Responsable des opérations par intérim

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, le président d'assemblée déclare la séance ouverte à 19 h 30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Dépôt et adoption du rapport financier de l'exercice se terminant le 31 décembre 2024
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 février 2025
5. Dépôt et adoption de la correspondance
6. Présentation des dépenses autorisées par délégation de pouvoir
7. Approbation du paiement des comptes
8. Dépôt des résultats financiers au 28 février 2025
9. Suivi des heures accumulées des employés
10. Consommation hebdomadaire
11. Suivi des nappes de la Régie
12. Pluviométrie
13. Information sur les opérations et équipements
 - 13.1 Rapport des opérations
 - 13.2 Étude géotechnique pour la stabilisation d'une berge – Dépôt et adoption du rapport
 - 13.3 Transpalette électrique
 - 13.4 Réhabilitation du Puits SA-21
 - 13.5 Raccordement du Puits SA-25 – Support au processus d'appel d'offres
 - 13.6 Ajout de la turbidité aux rapports de 4 heures
 - 13.7 Colorimètre de poche et couvercles de calibration
14. Varia
 - 14.1 Appel de candidatures pour l'embauche d'un opérateur
 - 14.2 Formation de secourisme en milieu de travail
15. Période de questions
16. Levée de l'assemblée

2025-03-038 Séance ordinaire du 20 mars 2025
IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Pelletier et résolu à l’unanimité d’adopter l’ordre du jour ci-dessus, en laissant le varia ouvert.

3. DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER DE L’EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2024

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2024-05-081, la Régie avait mandaté la firme Mallette S.E.N.C.R.L. à titre de vérificateur externe pour réaliser l’audit des états financiers de l’exercice se terminant le 31 décembre 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l’article 176.1 du Code municipal du Québec, Madame Joanie Roy, CPA auditrice de chez Malette S.E.N.C.R.L. dépose le rapport financier comprenant le rapport de l’auditeur indépendant pour l’exercice se terminant le 31 décembre 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE Madame Joanie Roy fait un résumé de ce rapport aux membres du conseil d’administration en indiquant que pour l’exercice se terminant le 31 décembre 2024, la Régie a dégagé un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 394 217 \$;

POUR CES MOTIFS :

2025-03-039 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Michel Pelletier et résolu à l’unanimité des membres :

QUE le dépôt du rapport financier de l’exercice se terminant le 31 décembre 2024 soit accepté ;

QUE le rapport financier de l’exercice se terminant au 31 décembre 2024 soit adopté tel que présenté par les auditeurs de Malette S.E.N.C.R.L. ;

QUE le rapport financier de l’exercice se terminant au 31 décembre 2024 soit transmis au ministre et qu’une copie soit déposée aux archives de la Régie.

Madame Joanie Roy quitte la séance à 19 h 50.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 FÉVRIER 2025

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil d’administration ont reçu au préalable copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 février 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal, séance tenante ;

POUR CE MOTIF :

2025-03-040 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Pascal Trudel et résolu à l’unanimité d’adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 février 2025.

5. DÉPÔT ET ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE

Le secrétaire-trésorier dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 20 février 2025 et résume les communications ayant un intérêt public.

2025-03-041 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Alain Deschênes et résolu à l’unanimité de déposer cette liste de correspondance aux archives de la Régie d’aqueduc de Grand Pré.

AUDIENCE DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU TRAVAIL

CONSIDÉRANT QUE la Régie a reçu l’avis d’audience du tribunal administratif du travail pour le dossier 1387289 ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie a approché la firme Morency Société d’avocats et Lussier pour connaître les services qu’ils peuvent offrir dans ce dossier ;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil d'administration de retenir les services de la firme Morency Société d'avocats ;

POUR CE MOTIF :

2025-03-042 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Michel Pelletier et résolu à l'unanimité de retenir les services de représentation juridique de la firme Morency Société d'avocats pour l'audience devant le tribunal administratif du travail du dossier 1387289.

6. PRÉSENTATION DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses autorisées par le trésorier dans le cadre du règlement sur la délégation de pouvoir pour la période se terminant le 17 mars 2025 ;

POUR CE MOTIF :

2025-03-043 **IL EST PROPOSÉ** par Madame Sylvie Noël et résolu à l'unanimité de déposer aux archives de la Régie la liste des comptes payés dans le cadre du règlement sur la délégation de pouvoir.

7. APPROBATION DES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 17 mars 2025 ;

POUR CE MOTIF :

2025-03-044 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Michel Pelletier et résolu à l'unanimité d'approuver et d'acquitter tous les comptes présentés pour une somme de cent cinquante-six mille trois cent cinquante-deux et vingt-neuf (156 352,29 \$) pour l'administration.

Je soussigné, trésorier de la Régie d'aqueduc de Grand Pré, certifie sous mon serment d'office que des crédits sont disponibles aux différents postes budgétaires pour les comptes présentés à la présente réunion.

En foi de quoi, j'ai donné le présent certificat, ce 20 mars 2025.

Mario Paillé, trésorier

8. DÉPÔT DES RÉSUTATS FINANCIERS AU 28 FÉVRIER 2025

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Mario Paillé dépose aux membres le suivi budgétaire au 28 février 2025 préparé en date du 13 mars 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 6.1 du règlement numéro 32 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires, la limite de variation budgétaire permise par poste budgétaire au cours d'un exercice est fixée à 10 % ;

CONSIDÉRANT QUE pour résorber les variation budgétaire, le secrétaire-trésorier peut effectuer les virements budgétaires appropriés avec l'accord du conseil d'administration ;

CONSIDÉRANT QUE le poste budgétaire Eau – Services d'hydrogéologues dépasse la limite de variation budgétaire permise de 10 % ;

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier informe que ce dépassement est dû au fait que les factures relatives au Programme de protection des sources d'eau potable budgétées pour 2024 ne sont rentrées qu'en 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier suggère de ne pas apporter d'ajustements budgétaires puisque la firme comptable Mallette apportera les corrections nécessaires par des écritures de régularisation lors du dépôt des états financiers de l'exercice 2024 ;

POUR CES MOTIFS :

2025-03-045

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Pelletier et résolu à l'unanimité de déposer aux archives de la Régie d'aqueduc de Grand Pré le suivi budgétaire au 28 février 2025.

9. SUIVI DES HEURES ACCUMULÉES DES EMPLOYÉS

Monsieur Mario Paillé dépose le rapport des heures accumulées des employés pour la semaine se finissant le 15 mars 2025.

10. CONSOMMATION HEBDOMADAIRE

Monsieur Mario Paillé dépose le rapport habituel préparé en date du 18 mars 2025 sur le suivi des consommations hebdomadaires.

11. SUIVI DES NAPPES DE LA RÉGIE

Monsieur Mario Paillé dépose les graphiques préparés en date du 19 mars 2025 qui illustrent le niveau des nappes.

12. PLUVIOMÉTRIE

Le rapport du suivi de la pluviométrie sera présenté à une séance subséquente.

13. INFORMATIONS SUR LES OPÉRATIONS ET ÉQUIPEMENTS

13.1 RAPPORT DES OÉRATIONS

Rapport sur les activités d'opération et d'entretien des équipements de la Régie :

- a) La déclaration annuelle des prélèvements d'eau a été faite le 27 février 2025.
- b) Nous avons reçu le F-150 2022 réparé de Top Design Automobiles le 27 février 2025. La FQM Assurance nous confirme qu'il n'y a pas de franchise à payer et qu'ils nous rembourseront le montant total de la réparation.
- c) La génératrice des Puits SA-23/24 a été livrée le 3 mars 2025 et sera mise en service le 25 mars 2025 par Drumco Énergie. Bergeron Électrique s'est occupé des raccordements électriques.

- d) Nous avons besoin de pièces de PVC pour nos inventaires. Nous avons demandé deux soumissions :

- Emco Corporation : 456,75 \$ plus taxes
- Wolseley : 659,38 \$ plus taxes

Nous avons commandé chez Emco Corporation tel que permis par le règlement numéro 33 de délégation de pouvoir aux employés.

- e) Nous avons besoin de produits de laboratoire. Nous avons demandé deux soumissions :

- Veolia Water Technologies : 1 189,61 \$ plus taxes
- VWR International : 1 663,23 \$ plus taxes

Nous avons commandé chez Veolia Water Technologies tel que permis par le règlement numéro 33 de délégation de pouvoir aux employés.

Nous avons cependant commandé 2 Kg de bouillon pour absence-présence chez VWR International au coût de 612,98 \$ plus taxes car non-disponible chez Veolia Water Technologies.

- f) Nous avons fait un appel de service chez Drumco Énergie en raison du chauffe-moteur de la génératrice du Puits SU-04 qui était en faute. Finalement le chauffe-moteur était fonctionnel. C'était un problème électrique sur tout le réseau de 120 volts du puits. Bergeron Électrique a remplacé un fusible.
- g) Bergeron Électrique a réparé le chauffage au Puits SE-13.
- h) Le directeur des travaux publics d'Yamachiche nous a informé que l'entreprise Olymel a embauché une firme pour les aider à résoudre le problème d'ouverture et de fermeture des vannes qui cause de la turbulence sur notre réseau.
- i) Les opérateurs ont prêté main forte aux employés d'Yamachiche aux prises avec la présence de bactéries E-Coli dans leur réseau. Ils ont entre autres prêté les équipements nécessaires pour injecter du chlore dans leur réseau.
- j) L'étudiant embauché l'an dernier a approché la Régie pour réaliser son stage. Il doit faire 15 jours de stage du 9 avril au 15 mai. Les opérateurs sont d'accord pour l'accueillir.

2025-03-046

IL EST PROPOSÉ par Madame Josée Bellemare et résolu à l'unanimité d'accepter d'accueillir l'étudiant pour son stage.

- k) Les nouveaux turbidimètres des usines ont été installés le 11 mars par Bergeron Électrique et mis en route par la compagnie Vibriss.
- l) AIE Informatique a transféré notre nom de domaine dans leurs serveurs et transféré les courriels sur Microsoft 365. INT Communication a mis le nouveau site internet en ligne.

13.2 ÉTUDE GÉOTECHNIQUE POUR LA STABILISATION D'UNE BERGE – DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT

CONSIDÉRANT QUE la Régie a mandaté la firme Geocivil Consultants inc. pour la réalisation d'une étude géotechnique et d'une analyse de stabilité dans le cadre des travaux de stabilisation d'un talus ayant subi un glissement de terrain à Sainte-Ursule ;

CONSIDÉRANT QUE la firme Geocivil Consultants inc. dépose le rapport « Stabilisation de la berge d'un cours d'eau à Sainte-Ursule » ;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil d'administration ont reçu au préalable une copie du rapport, reconnaissent en avoir pris connaissance et s'en déclarent satisfaits ;

POUR CES MOTIFS :

2025-03-047

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Martin Lamy et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du rapport « Stabilisation de la berge d'un cours d'eau à Sainte-Ursule » et adopte son contenu.

13.3 TRANSPALLETTE ÉLECTRIQUE

CONSIDÉRANT QUE la Régie avait prévu faire l'acquisition d'un transpalette électrique en 2025 et un autre en 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE sur son budget 2025, la Régie avait prévu une somme de 4 000,00 \$ pour l'acquisition d'un transpalette électrique ;

CONSIDÉRANT les soumissions suivantes obtenues pour des transpalettes d'une capacité de 3 300 livres munies d'une batterie au lithium :

- Techlift : 1 995,00 \$ plus taxes
- RI-AU Lift : 3 200,00 \$ plus taxes
- Équipement L.D. L. : 3 650,00 \$ plus taxes

CONSIDÉRANT QU’au prix soumis par Techlift, la Régie pourrait acquérir immédiatement les deux transpalettes électriques pour une somme de 3 990,00 \$ plus taxes ;

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier informe que les crédits nécessaires à l’acquisition de deux transpalettes électriques sont disponibles au poste budgétaire « Immobilisations à même le revenu » et seront financés à même le fonds d’administration ;

POUR CES MOTIFS :

2025-03-048 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Michel Pelletier et résolu à l’unanimité d’accepter la dépense et d’autoriser l’achat de deux transpalettes électriques chez Techlift au coût de 3 990,00 \$ plus taxes.

13.4 RÉHABILITATION DU PUIITS SA-21

CONSIDÉRANT QUE la Régie a procédé à un appel d’offres sur invitation auprès de six puisatiers via le Système électronique d'appel d'offres (« SEAO »), portant le numéro d'avis N°25143-101, et ce, pour des travaux de la réhabilitation du Puits SA-21 ;

CONSIDÉRANT la séance d’ouverture de soumissions qui a eu lieu le 11 mars 2025, dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation N°25143-101 ;

CONSIDÉRANT QUE trois entreprises ont déposé une soumission dans les délais requis avant 13 h 30, le 11 mars 2025, soit :

Nom de l’entreprise	Montant (incluant les taxes)
Samson et Frères inc.	37 016,20 \$
R.J. Lévesque et Fils ltée	50 065,86 \$
Forages Technic-Eau inc.	65 624,21 \$

CONSIDÉRANT QU’après une étude et analyse des soumissions, chacune d’elles s’avèrent conformes ;

CONSIDÉRANT QUE la firme Akifer recommande l’octroi du contrat de la réhabilitation du Puits SA-21 à l’entreprise Samson et Frères inc. ;

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier informe que les crédits nécessaires à la réhabilitation du Puits SA-21 sont disponibles au poste budgétaire « Eau – Entretien et réparation des équipements » et seront financés à même le fonds d’administration ;

POUR CES MOTIFS :

2025-03-049 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Pascal Trudel et résolu à l’unanimité des membres présents :

QUE le conseil d’administration accepte les soumissions reçues ;

QUE le conseil octroie le contrat à l'entreprise Samson et Frères inc., plus bas soumissionnaire jugé conforme, pour l’exécution des travaux de réhabilitation du Puits SA-21 conformément aux documents d’appels d’offres publiés et à la soumission déposée, au montant de 37 016,20 \$ incluant les taxes;

QUE les dépenses soient comptabilisées au poste budgétaire« Eau – Entretien et réparation des équipements » ;

QUE les dépenses soient financées à même le fonds d’administration.

13.5 RACCORDEMENT DU PUIITS SA-25 – SUPPORT AU PROCESSUS D’APPEL D’OFFRES

CONSIDÉRANT QUE l'étude préliminaire du raccordement du nouveau Puits SA-25 à l'usine de traitement a été réalisée par la firme d'ingénierie Équipe Laurence ;

CONSIDÉRANT QUE la prochaine étape du projet consiste en la nomination d'une firme d'ingénierie qui réalisera les plans et devis complets des travaux, la demande du certificat d'autorisation d'exploitation du puits, le processus d'appel d'offres pour les travaux, la surveillance des travaux, la mise en route du puits et les dessins finaux ;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil d'administration de la Régie de procéder par appel d'offres sur invitations pour la sélection de la firme d'ingénierie ;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Ghyslain Lambert, ingénieur dépose une soumission au coût de 2 000,00 \$ plus taxes pour son support au processus de sélection d'une firme d'ingénierie qui comprend :

- Préparation des documents d'appel d'offres ;
- Comité de sélection ;
- Recommandations pour le choix de la firme ;
- Réponse aux questions des soumissionnaires ;
- Visites obligatoires des lieux ;

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier informe que les crédits nécessaires à ce mandat de support au processus de sélection d'une firme d'ingénierie sont disponibles au poste budgétaire « Eau – Services d'ingénierie » et seront financés à même le fonds d'administration ;

POUR CES MOTIFS :

2025-03-050

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Pelletier et résolu à l'unanimité d'accepter la dépense et d'autoriser le mandat de support au processus de sélection d'une firme d'ingénierie par appel d'offres sur invitations à Monsieur Ghyslain Lambert, ingénieur au coût de 2 000,00 \$ plus taxes.

13.6 AJOUT DE LA TURBIDITÉ AUX RAPPORTS DE 4 HEURES

CONSIDÉRANT QUE l'article 22 du Règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP) stipule que « *Le responsable d'un système de distribution desservant en eau 20 000 personnes ou moins qui est muni d'une installation de traitement de désinfection doit, pour l'application du premier alinéa et pour chaque période de 4 heures, inscrire quotidiennement sur un registre, [...] ainsi que, dans le cas mentionné au troisième alinéa, la mesure de turbidité* » ;

CONSIDÉRANT QUE pour l'application de l'article 22 du RQEP, il faut soit prendre une lecture à chaque période de 4 heures ou être muni d'un dispositif de mesure en continu ;

CONSIDÉRANT QUE le registre quotidien du système de télémétrie de la Régie ne comprends pas la turbidité ;

CONSIDÉRANT QUE Automatisation JRT dépose une soumission au coût de 1 500,00 \$ plus taxes pour l'ajout de la turbidité aux registres quotidiens de 4 heures ;

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier informe que les crédits nécessaires à l'ajout de la turbidité aux registres quotidiens de 4 heures sont disponibles au poste budgétaire « Eau – Entretien télémétrie » et seront financés à même le fonds d'administration ;

POUR CES MOTIFS :

2025-03-051

IL EST PROPOSÉ par Madame Sylvie Noël et résolu à l'unanimité d'accepter la dépense et d'autoriser Automatisation JRT à ajouter la turbidité aux registres quotidiens de 4 heures au coût de 1 500,00 \$ plus taxes.

13.7 COLORIMÈTRE DE POCHE ET COUVERCLES DE CALIBRATION

CONSIDÉRANT QUE les opérateurs trouveraient pratique d’avoir un deuxième colorimètre de poche pour les analyses de concentration de chlore afin d’en avoir un dans chacune des usines ;

CONSIDÉRANT QUE pour les nouveaux turbidimètres des usines, nous aurions besoin de couvercles de calibration ;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour ces appareils :

- Veolia Water Technologies : 1 019,60 \$ plus taxes
- VWR International : 1 374,14 \$ plus taxes

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier informe que les crédits nécessaires à l’achat de ces appareils sont disponibles au poste budgétaire « Eau – Entretien et réparation des équipements » et seront financés à même le fonds d’administration ;

POUR CES MOTIFS :

2025-03-052

IL EST PROPOSÉ par Madame Josée Bellemare et résolu à l’unanimité d’accepter la dépense et d’autoriser l’achat d’un colorimètre de poche et de deux couvercles de calibration chez Veolia Water Technologies au coût de 1 019,60 \$ plus taxes.

14. VARIA

14.1 APPEL DE CANDIDATURES POUR L’EMBAUCHE D’UN OPÉRATEUR

Ce point est reporté à une séance subséquente.

14.2 FORMATION DE SECOURISME EN MILIEU DE TRAVAIL

CONSIDÉRANT QUE la qualification de secourisme en milieu de travail de deux des employés arrivera à échéance le 13 juin 2025 et pour la conserver, ils doivent suivre à nouveau la formation de 16h avant la date d’échéance ;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la formation de secourisme en milieu de travail offerte par FPS est de 128,00 \$ plus taxes par candidats non subventionnés ;

CONSIDÉRANT QUE FPS offre deux formules de formation :

- 100% en présentiel - 16h incluant périodes de diner sur 2 jours en classe ;
- Hybride-Asynchrone - 7h en ligne autodirigé via le portail web et 1 journée en présentiel ou 2 soirs ;

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier informe que les crédits nécessaires à la formation de deux candidats sont disponibles au poste budgétaire « Eau – Formation » et seront financés à même le fonds d’administration ;

POUR CES MOTIFS :

2025-03-053

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Alain Deschênes et résolu à l’unanimité d’accepter la dépense et d’autoriser les deux employés à suivre la formation de secourisme en milieu de travail offerte par FPS au coût de 128,00 \$ plus taxes par candidats.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Roger Michaud informe qu’une rencontre a eu lieu entre les municipalités de Saint-Édouard-de-Maskinongé, Sainte-Ursule, Sainte-Angèle-de-Prémont et la Régie à propos du plan de protection des sources d’eau potable.

Séance ordinaire du 20 mars 2025

Il informe que si des coûts sont engagés pour l'application des mesures du plan de protection des sources d'eau potable, elles seront partagées entre la Régie et toutes les municipalités puisqu'elles en bénéficieront toutes.

Un protocole commun à toutes les municipalités sera mis en place pour établir des procédure cas de déversement. Des numéros de téléphone d'urgence s'y retrouveront pour rejoindre entre autres la Régie, les municipalités, le Ministère de l'environnement, des services de vacuum et autres. Ce protocole devrait aussi être remis à la Sureté du Québec et au comité de sécurité publique de la MRC de Maskinongé.

Monsieur Mario Paillé informe que la municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé veut réviser l'entente qu'elle a avec la Régie pour l'alimentation en eau potable des citoyens raccordés directement sur la conduite de la Régie. Ils veulent clarifier certains points notamment qui s'occupe des raccordements et des réparations en cas de bris. Une rencontre est prévue au mois d'avril.

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

POUR CE MOTIF :

2025-03-054

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Pelletier et résolu à l'unanimité des membres présents que la présente assemblée soit levée à 21 h 35.

Président

Secrétaire-Trésorier

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆